

Conseil de l'ED LLSH – 13 octobre 2025

Relevé de décisions

Etabli par Laure Gardelle

Présents : Sarah Arab-Gautier, Kheira Baraka, Yekta Akhbarifar, Yu Chen, Viviane Clavier, Pascal Clouaire, Pascale Galliard, Laure Gardelle, Delphine Gleizes, Marion Le Corre Carrasco, Nicolas Marchand, Elke Nissen, Emma Orsolini, Delphine Rumeau, Cécile Terreaux-Scotto

Excusés : Elisabetta Carpitelli, Cécile Gauthier, Alice Henderson, Marie Mianowski, Caroline Rossi, Murielle Victouron, Alice Henderson, Leonardo Casalino, Dorothée Oster, Lana Bennett

ODJ :

0. Approbation du CR du 7 juillet 2025 (relevé de décisions)
1. Examen des demandes de subvention / gestion du reliquat
2. Point sur la venue d'un conférencier IDEX en 2026
3. Examen d'une candidature en première année de thèse dans le cadre du programme PAUSE
4. Actualisation des chiffres en vue de la prochaine campagne de contrats doctoraux
5. Informations diverses et partages d'expérience

-.-.-

0. Approbation du CR du 7 juillet 2025 (relevé de décisions)

-> Vote : approuvé à l'unanimité

1. Examen des demandes de subvention / gestion du reliquat

L'ensemble des fonds restants pour l'exercice 2025 est attribué. Une demande pour le budget 2026 est examinée et accordée.

-> Vote : approuvé à l'unanimité

2. Point sur la venue d'un conférencier IDEX en 2026

3. Examen d'une candidature en première année de thèse dans le cadre du programme PAUSE

Vote : accord d'inscription sous réserve d'acceptation au programme PAUSE approuvé à l'unanimité

4. Actualisation des chiffres en vue de la prochaine campagne de contrats doctoraux

Décision : l'ED va produire des chiffres pour une image plus complète des UR, et les soumettre en vue du prochain Conseil d'ED (janvier 2026). Les directions d'UR vont poursuivre les discussions en leur sein.

5. Informations diverses et partages d'expérience

Vote pour le prix de thèse : proposition de modification du Règlement Intérieur, à l'Article 5, par les ajouts signalés ici en gris : « (membres votants : tous les membres sauf les élus doctorants et les BIATSS, qui ont le rôle d'observateurs) décide des candidatures à faire remonter pour les prix de thèse annuels du Collège doctoral. Il attribue également le prix de thèse annuel de l'ED LLSH ; si exceptionnellement, il n'y avait pas de thèse d'excellence une année, le Conseil se réserve le droit de ne pas attribuer de prix. »

Vote :

Ne prend pas part au vote : 2

S'abstient : 0

Vote contre : 1

Vote pour : 12

La modification du règlement intérieure est donc adoptée.